



Foire aux question Service Scolarité



Quelles sont les modalités d'admission en 1^{ère} année de BTS au lycée Chaptal ?

Les candidats qui souhaitent intégrer une 1^{ère} année de BTS au lycée Chaptal doivent postuler sur « Parcoursup » entre le 20 janvier et le 11 mars 2021

Je suis admis en BTS. Comment procéder à mon inscription *administrative ?

A partir de fin mai, les futurs étudiants acceptant définitivement une proposition d'admission dans notre établissement seront dirigés, via « Parcoursup », vers un lien leur permettant de télécharger leur dossier d'inscription. Seul ce dossier valide définitivement l'inscription, il devra impérativement être retourné dans les deux semaines.

Quelle est la date d'entrée en formation ?

La rentrée en 1^{ère} année de BTS aura lieu la 1^{ère} semaine de septembre. Un planning de rentrée sera mis en ligne sur le site internet du lycée Chaptal début juillet pour de plus amples informations.

Dois-je me munir de fournitures spécifiques ?

Seuls les étudiants en 1^{ère} année de diététique sont concernés. La liste de fourniture sera disponible en même temps que le dossier d'inscription.

Comment dois-je formuler ma demande de bourses de l'enseignement supérieur ?

Les demandes de bourses doivent être réalisées entre le 20 janvier et le 15 mai 2021 à l'adresse suivante: <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>. Les notifications de bourses devront être transmises au service de la scolarité de l'établissement le plus tôt possible pour une mise en paiement rapide après la rentrée.

En tant qu'étudiant, ai-je accès au self et à l'internat ?

Le service de restauration du lycée est accessible aux élèves de BTS. Par contre, l'hébergement à l'internat est réservé aux lycéens.